

8. ANNEXE 1 : QUANTITÉS FACTURÉES AUX MUNICIPALITÉS

Collecte municipale

Enfouissement

TABLEAU 67 : ENFOUISSEMENT MUNICIPAL¹⁹⁴

Municipalités	Population	Quantité enfouie (tonnes)	Quantité enfouie kg/hab. (tonnes)
Laurierville	1327	371	279,65
Saint-Pierre-Baptiste	514	128	248,91
Paroisse de Plessisville	2 625	673	256,26
Lyster	1 603	408	254,79
Princeville	6 201	1 643	264,96
Inverness	928	247	266,59
Notre-Dame-de-Lourdes	728	206	283,57
Ville de Plessisville	6 567	1 631	248,37
Sainte-Sophie-d'Halifax	640	161	275,33
Saint-Ferdinand	2 078	549	251,10
Total et moyenne	23 211	6 017	262,95

¹⁹⁴ MELCC. (2019a). Données d'élimination par municipalité. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2018-municipalites.pdf>

Recyclage

TABLEAU 68 : COLLECTE MUNICIPALE DES MATIÈRES RECYCLABLES¹⁹⁵

Municipalités	Population	Quant. Récup. (tonnes)	Quant.Récup. kg / hab (tonnes)
Laurierville	1327	133,64	100,71
Saint-Pierre-Baptiste	514	74,63	145,19
Paroisse de Plessisville	2 625	260,28	99,15
Lyster	1 603	151,69	94,63
Princeville	6 201	608,0	98,05
Inverness	928	116,96	126,03
Notre-Dame-de-Lourdes	728	62,88	86,37
Ville de Plessisville	6 567	682,76	103,97
Sainte-Sophie-d'Halifax	640	74,67	116,67
Saint-Ferdinand	2 078	219,45	105,61
Total et moyenne	23 211	2384,96	107,68

Résidus verts

TABLEAU 69 : COLLECTE MUNICIPALE DES RÉSIDUS VERTS¹⁹⁶

Municipalités	Résidus verts (tonnes)
Laurierville	25,29
Saint-Pierre-Baptiste	N.A.
Paroisse Plessisville	4,29
Lyster	0
Princeville	573,91
Inverness	N.A.
Notre-Dame-de-Lourdes	N.D.
Ville de Plessisville	5,89
Sainte-Sophie-d'Halifax	N.A.
Saint-Ferdinand	14,16
Total	623,54

Résidus domestiques dangereux (RDD)

TABLEAU 70 : COLLECTE MUNICIPALE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

¹⁹⁵ MRC de L'Érable. (2021). Compensations 2015-2020 [Document interne, fichier Excel].

¹⁹⁶ MRC de L'Érable. (2021g). Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles [Document interne, fichier Word].

Municipalités	Quantité de RDD (kg)
MRC de L'Érable	24 487,25
Laurierville	753
Saint-Pierre-Baptiste	499,55
Paroisse de Plessisville	1 422
Lyster	1 900
Princeville	N.D.
Inverness	N.A.
Notre-Dame-de-Lourdes	1 066,5
Ville de Plessisville	4 506,65
Sainte-Sophie-d'Halifax	929
Saint-Ferdinand	890,04
Total	35 474,35

Encombrants

TABLEAU 71 : COLLECTE MUNICIPALE DES ENCOMBRANTS

Municipalités	Encombrants (tonnes)
Laurierville	14,95
Saint-Pierre-Baptiste	31,63
Paroisse de Plessisville	215,72
Lyster	37,7
Princeville	N.D.
Inverness	31,77
Notre-Dame-de-Lourdes	6,58
Ville de Plessisville	408,06
Sainte-Sophie-d'Halifax	9,87
Saint-Ferdinand	24,53
Total	780,81

9. ANNEXE 2 : CENTRALISATION DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Dans un contexte où les défis liés à la gestion des matières résiduelles s'accroîtront en difficulté et où le personnel des municipalités est déjà surchargé, la MRC pourrait être appelée à jouer un rôle plus important afin de soutenir les municipalités. L'implantation de la collecte des matières organiques, la redistribution des redevances et les enjeux financiers liés aux matières résiduelles exigent une gestion toujours plus serrée.

Actuellement, la MRC n'a qu'une seule responsabilité quant aux matières résiduelles, qui est celle de produire un plan de gestion des matières résiduelles et de mettre les actions en œuvre. Pour affronter les défis qui viennent, la MRC pourrait être amenée à prendre des responsabilités qui permettront d'accroître l'efficacité de la gestion des matières résiduelles, tout en garantissant aux municipalités la souplesse d'une gestion municipale des déchets.

Pour obtenir ce résultat, les activités de communication et de sensibilisation seraient centralisées à la MRC de L'Érable afin que toutes les municipalités, même les peu peuplées, puissent bénéficier de produits de communication efficaces. Cette action prend encore plus d'importance si l'on envisage la perspective d'implanter une collecte de la matière organique, car il faudra informer et sensibiliser les populations de la MRC. Si les activités de communication étaient centralisées à la MRC, les appels d'offres pour la collecte des matières résiduelles continueraient à être attribués par municipalité. Toutefois, ils seraient rédigés par la MRC. Par ailleurs, la MRC poursuivra son rôle d'expert technique en gestion des matières résiduelles et assistera les municipalités dans tous les projets liés à ce domaine.

Les coûts pour l'embauche d'une ressource additionnelle pouvant assister la ressource permanente consacrée à ce dossier sont déjà inclus à l'action 6.10.3 du Plan d'action. Le reste des coûts proviendrait en grande partie d'un transfert d'argent des montants déjà utilisés pour les matières résiduelles par les municipalités. Un montant supplémentaire serait aussi demandé afin de réaliser des activités de communication quotidienne, qui ne sont pas spécifiées dans ce présent plan d'action.

Nous proposons donc :

Que les activités de communication, de sensibilisation et d'éducation soient regroupées au niveau de la MRC;

Que la MRC soutienne les municipalités sur des enjeux techniques et financiers quant à la gestion des matières résiduelles;

Que la MRC se charge de la rédaction et de la gestion des appels d'offres, bien que les contrats continuent à être octroyés par municipalité;

Ces responsabilités s'ajouteront à celles déjà existantes de réaliser le plan de gestion des matières résiduelles tous les sept ans et de faire les rapports de suivi.

10. ANNEXE 3 : RAPPORTS DE CONSULTATION

Voir le document PDF :

RappDeConsultation_vFinale_Erable.PDF

http://www.erable.ca/sites/all/files/rappdeconsultation_vfinale_erable_revise.pdf

Projet